

## ENSEIGNANT

CATÉGORIE D'EMPLOI	Personnel enseignant
SUPERVISEUR IMMÉDIAT	Coordonnateur à l'organisation et au développement pédagogique
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	Mai 2011

### DOMAINE DE RESPONSABILITÉS

*Le projet éducatif en vigueur à l'Institution Postsecondaire des Premières Nations comprend trois orientations :*

- 1. la formation de leaders qui contribueront au développement social et économique de leur communauté;*
- 2. la valorisation de la culture, de l'identité et des valeurs des Premières Nations;*
- 3. l'amélioration de l'accès, de la persévérance et de la réussite aux études des jeunes et des adultes des Premières Nations.*

*Ce projet éducatif se réalise dans un environnement éducatif unique pensé par et pour les Premières Nations. Les ressources humaines, les programmes, les services, les méthodes d'enseignement et le matériel pédagogique qu'on y trouve accordent une place de choix aux perspectives, aux valeurs, aux aspirations et aux enjeux des Premières Nations, en mettant l'accent sur le développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance.*

L'enseignant contribue à créer cet environnement et, sous l'autorité du Coordonnateur de l'organisation et du développement pédagogique, est l'un des principaux acteurs de la mise en œuvre du projet éducatif. L'enseignant exerce sa profession entouré d'une équipe de professionnels, de techniciens, de personnel de soutien et de cadres qui contribue à la mise en place et au maintien de l'environnement éducatif nécessaire aux apprentissages et à la réussite des étudiants.

Le rôle de l'enseignant consiste non seulement à transmettre des connaissances, mais également du savoir être. Il devient un précieux modèle et une référence pour les étudiants.

## FONCTIONS

---

Pour enseigner, une personne doit posséder des qualités exceptionnelles. Elle doit tout d'abord avoir une excellente maîtrise de sa discipline et démontrer des aptitudes pédagogiques qui lui permettront et de transmettre ces connaissances et de développer des compétences chez ses étudiants.

Enseigner à l'IPPN, c'est :

- faire partie d'une équipe d'enseignants et de professionnels qui ont une vision d'ensemble du programme;
- contribuer à la réalisation du projet éducatif par le choix de son matériel didactique, de ses stratégies pédagogiques et de l'utilisation qu'il en fait;
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan institutionnel de réussite et de diplomation;
- contribuer, par ses interventions au Comité de programme et auprès de ses étudiants, à l'application du Projet éducatif;
- contribuer à l'élaboration des plans cadres;
- élaborer ses plans de cours en s'assurant de respecter la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et le faire évaluer par ses pairs;
- donner son enseignement de manière à ce que ses étudiants s'engagent personnellement dans leur apprentissage;
- encadrer ses étudiants, évaluer leurs apprentissages et l'état de réalisation de son plan de cours et, au besoin, procéder aux ajustements nécessaires;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures d'aide à la réussite à l'intention des étudiants en difficulté.
- participer au développement de la pédagogie en assistant aux rencontres du comité de programme, aux journées pédagogiques et à d'autres activités de ressourcement pédagogique;
- collaborer à l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants;
- maintenir à jour ses connaissances, autant sur le plan professionnel que sur le plan personnel;
- être à l'affût des courants de recherches, des changements et des innovations pédagogiques;

## CONNAISSANCES REQUISES

---

- Bonne connaissance du réseau collégial.
- Bonne connaissance de la culture et des réalités autochtones.
- Maîtrise à l'oral et à l'écrit du français ou de l'anglais,<sup>1</sup> mais idéalement des deux langues officielles.

## HABILETÉS ET APTITUDES REQUISES

---

- Perception et attitude positives face à la profession enseignante;
- Aptitudes pour la communication interpersonnelle et pour transmettre ses connaissances;
- Attitude et perception positives des autochtones.
- Attitude et perception positives des adolescents.
- Aptitude marquée pour exercer des fonctions d'assistance à des étudiants.
- Aptitude pour le travail d'équipe;
- Ouverture d'esprit.
- Savoir écouter et motiver;
- Avoir le goût d'innover.
- Bonne capacité d'adaptation.

## FORMATION ET EXPÉRIENCE

---

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dans la discipline d'enseignement;
- Avoir une bonne connaissance du milieu des Premières Nations;
- Avoir de l'expérience de travail en milieu autochtone;
- Avoir complété une formation en pédagogie est un atout.
- Les candidats ayant une expérience d'enseignement à l'ordre collégial ou détenteurs d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle universitaire disposeront d'atouts considérables.

Le traitement varie en fonction de la scolarité, de l'expérience reconnues et du statut d'emploi, lesquels sont définis dans le *Manuel des politiques et procédures administratives qui déterminent les conditions de travail du personnel du Conseil en Éducation des Premières Nations*.

---

<sup>1</sup> La connaissance du français et de l'anglais écrits sera vérifiée à l'aide d'un test qui sera passé lors de l'entrevue de sélection.